

Le français parlé et le français écrit, une opposition à géométrie variable.

Ludo Melis

« Ce n'est pas correct, c'est tout au plus du français parlé. » Ce jugement péremptoire s'entend régulièrement, en particulier dans le contexte de l'apprentissage du français langue étrangère ou seconde et comme commentaire, stigmatisant, de productions linguistiques d'allophones. Il valorise l'écrit comme seul usage légitime de la langue et rejette les productions orales en marge de la langue. Ce jugement normatif est difficilement compatible avec la mise en valeur de la communication orale dans la société actuelle, non seulement dans l'enseignement, mais aussi dans le monde des entreprises et des services. Vu la contradiction, il convient de se pencher sur l'opposition de l'oral et de l'écrit, afin de mieux en saisir les spécificités.

Cette brève contribution a pour but de baliser le terrain d'étude et de montrer que l'opposition en apparence simple de la langue parlée et de la langue écrite doit être reconsidérée, vu le fait qu'une dimension en cache une autre. Seule une approche multidimensionnelle peut faire justice à la complexité des phénomènes; elle montre en effet qu'une production particulière, orale ou écrite, s'inscrit à un endroit spécifique dans un espace complexe.

La voix ou la main, l'oreille ou les yeux ?

Il n'est pas trivial de rappeler d'emblée que le français parlé se parle, c'est-à-dire qu'il fait appel à la voix et à l'oreille, et que le français écrit s'écrit et implique donc l'usage de la main et des yeux. En termes un peu plus formels, on peut caractériser l'opposition de la langue parlée et de la langue écrite avant tout au moyen du canal exploité.

Le choix du canal implique en premier lieu des activités distinctes: parler et écouter d'une part; écrire et lire d'autre part. Or, le canal oral impose une linéarité stricte à la production et à l'écoute, sauf si l'on dispose d'un enregistrement qui permet un retour sur l'axe unique de la parole. L'écrit au contraire exploite la page et permet donc un jeu sur deux dimensions et un retour plus aisé aux éléments antérieurs, tant lors de la conception que lors du décodage. Comme j'espère le montrer plus loin, cette opposition fondamentale détermine, pour une très large part, les configurations typiques des productions orales et écrites.

Le choix du canal a également pour corollaire que l'écrit est stable et la parole instable, comme le savaient déjà les Romains *verba volant; scripta manent*. L'instabilité de la parole semble, au moins dans notre culture, liée à l'écoute, à la perception auditive: la littéralité de ce que nous entendons tend à se perdre et la mémoire enregistre plutôt une représentation globale de ce que l'auditeur croit que le locuteur a voulu dire. La mémoire visuelle, plus photographique, permet un enregistrement qui conserve plus le détail précis, littéral, de ce qui a été écrit, du 'dit'. On objectera que nous disposons de moyens techniques pour capter la parole de manière durable; cela est certes vrai, mais l'intégration de la parole sur support durable dans nos pratiques sociales, culturelles, juridiques est bien plus faible que celle des supports écrits et la validation intersubjective du discours enregistré passe fréquemment par une transcription, tel le livret accompagnant un disque compact. Une telle pratique est bien évidemment liée à notre culture, qui s'oppose sur ce point à des cultures de l'oral comme celle des griots de l'Afrique occidentale. Elle est pour une très large part responsable

de la valorisation sociale de l'écrit. Le fait que l'écrit sert à enregistrer ce qui doit être conservé – la loi, les inventaires de biens, les contrats, les textes religieux fondamentaux, les textes culturels de référence – lui confère du prestige, lui assure un degré de formalité élevé et associe l'écrit et le pouvoir. Le prestige et la puissance associés à ce type de textes rayonnent sur l'ensemble des productions écrites et font de celui qui manie l'écrit de manière efficace un personnage investi d'une certaine puissance. De ce fait, la maîtrise des codes écrits est un bien recherché, associé à une instruction élevée et aux groupes socio-culturels et socio-économiques appréciés. En outre, les usages élaborés de l'oral, qui sont moins fréquents dans notre culture – comme certains types de discours dans la sphère juridique, dans celle de la liturgie et dans la rhétorique politique ou culturelle – sont tenus pour des dérivés de l'écrit: leurs auteurs parlent comme un livre.

On doit lier à cette caractérisation de l'opposition entre l'écrit et l'oral un autre trait: tout enfant disposera, sauf handicap sérieux, de sa langue maternelle sous une forme parlée par un apprentissage naturel et spontané, alors que l'acquisition de l'écrit se fait dans un contexte d'instruction systématique et formelle. L'oral se situe dès lors du côté de ce qui est banal, évident, alors que l'écrit est le fruit d'un effort soutenu et systématique; combien d'années ne faut-il pas à un jeune Français pour maîtriser les subtilités de l'orthographe, s'il y parvient un jour? Combien d'années un Japonais ne passe-t-il pas à apprendre à tracer les signes des trois systèmes graphiques en usage dans cette langue? Comme l'enseignement suppose une codification, l'écrit sera du côté de la norme et l'oral, par opposition, du côté de l'écart, de la faute, du moins dans l'opinion générale. La linguistique occupe par rapport à cette caractérisation de l'opposition oral – écrit une position ambiguë: elle pose d'une part que l'oral est premier, précisément vu les conditions d'acquisition, mais elle adopte d'autre part dans sa pratique une position normative, décrivant uniquement les énoncés conformes aux normes de l'écrit.

La prosodie et la mise en page

L'opposition de la voix et de la parole entraîne en plus le recours à des unités différentes à l'oral et à l'écrit, unités qui sont certes mis en relation, mais qui jouissent également d'une large indépendance. Qui veut approfondir l'opposition de l'oral et de l'écrit doit s'interroger sur la nature des unités, leurs valeurs et leurs relations.

Deux dimensions paraissent pertinentes dans ce domaine. La première concerne la nature de l'unité : il semble en effet pertinent d'opposer les unités segmentales et les unités supra-segmentales, qui viennent se surimposer aux premières. La seconde concerne les fonctions des unités. Une première opposition sépare les fonctions proprement linguistiques et les fonctions para-linguistiques; les premières se définissent au niveau du code, du système linguistique, alors que les secondes concernent des aspects non codiques, par exemple les caractéristiques socio-linguistiques ou psychologiques.

Dans le code oral, les unités segmentales relèvent fondamentalement de la phonétique et de la phonologie; leur fonction est distinctive et leur assemblage fournit l'inventaire des morphèmes, qui seront à la base des combinatoires lexicale, syntaxique et discursive. Aux unités segmentales phoniques correspondent, dans le code écrit, les unités segmentales graphiques, les graphèmes et leurs variantes. Leurs fonctions sont non seulement l'encodage de distinctions phoniques, mais aussi de caractéristiques morpho-phonologiques, morphologiques et lexicales. Inutile de rappeler ici que les correspondances entre unités segmentales relevant du code écrit et unités du code oral sont très irrégulières en français. Pour qui n'a pas de souvenirs des cours d'orthographe, il suffit de consulter

les travaux de N. Catach (en particulier *Orthographe française*, Paris: Nathan 1994³).

La prosodie – l'intonation, l'accent, les pauses et même le débit – est caractéristique du code oral. Les unités prosodiques remplissent des fonctions linguistiques ou para-linguistiques. En langue, les unités supra-segmentales remplissent deux types de fonctions :

- une fonction démarcative et hiérarchisante; elles indiquent en effet la frontière entre deux constituants et également leurs rapports, par exemple l'inégalité de rang ou la subordination d'une unité par rapport à l'autre (un bon exemple est l'intonation d'incise, signe de la subordination du membre incident à la phrase matrice), ou au contraire l'égalité de rang et donc soit la coordination soit le rapport prédicatif, liant par exemple le sujet et le prédicat.
- des fonctions de type pragmatique; il est utile d'en distinguer deux sous-types: les fonctions liées à la réalisation des actes de langage (il suffit à cet égard d'évoquer le rôle de l'intonation dans l'acte de questionnement) et celles qui sont à mettre en rapport avec la structuration de l'information, comme l'identification prosodique du foyer contrastif.

Aux unités supra-segmentales du code oral correspondent dans le code écrit des unités supra-segmentales, dont l'étude est en général négligée dans la grammaire et la linguistique. Je songe en premier lieu à la ponctuation, qui remplit des fonctions analogues à celles de la prosodie: démarcation et hiérarchisation des constituants, marquage des actes de langage et indications sur la structuration des informations. Il est vrai que la correspondance avec les unités du code oral est très imparfaite, mais on aurait tort de considérer les marques écrites uniquement comme une transcription approximative de la prosodie. D'abord parce qu'elles ne se limitent pas à la ponctuation conventionnelle, mais qu'il convient de prendre également en considération des marques à portée plus large, tels le passage à la ligne, l'alinéa, le paragraphe. Ensuite, parce elles peuvent avoir leur valeur propre; si les distinctions opérées à l'oral sont souvent plus fines que celles que permet l'écrit – il suffit à cet égard de comparer le rendement des intonations exclamatives et celui du simple point d'exclamation –, les procédés écrits permettent une structuration qui porte sur des segments textuels plus amples (voir p. ex. la mise en page, la structuration graphique de chapitres, paragraphes et alinéas) et ils fournissent plus aisément des indications d'un autre type: les marques graphiques peuvent ainsi signaler de manière très économique la source du discours, entre autres grâce aux guillemets.

Du point de vue para-linguistique, les unités segmentales et supra-segmentales du code oral peuvent fournir des informations très variées :

- informations sur le locuteur comme individu: identification de l'individu par la voix, caractérisation de son état mental ou physique, appartenance du locuteur à un sous-groupe de la communauté langagière sur le plan géographique (prononciation ou accent régional) et sur le plan socio-culturel ou socio-économique (accents faubourien, de banlieue, du XVIe);
- informations sur le discours et sa portée; on parle dans ce cas de la fonction expressive des unités;
- informations sur le registre auquel appartient le discours; il suffit de songer aux caractéristiques prosodiques propres au discours didactique ou à la conversation à bâtons rompus;
- exploitation esthétique, poétique, du discours: rimes, schémas de versification, strophes, allitérations, équilibre des périodes.

Les signes écrits peuvent également fournir des informations para-linguistiques et celles-ci concernent les mêmes domaines :

- tant la mise en forme des caractères que la ponctuation peuvent fournir des indications sur l'expressivité; songez au rôle des capitales, grasses ou italiques et à la répétition expressive de certains signes de ponctuation;
- le registre peut être signalé par la mise en page; on opposera dans ce contexte des dispositions formelles et informelles;
- l'exploitation esthétique est évidente dans des formes poétiques bi-dimensionnelles comme les calligrammes, mais elle apparaît aussi plus discrètement dans le travail de mise en page qui fait la valeur de certaines éditions;
- enfin, et même si cela paraît moins évident à première vue, les signes graphiques peuvent fournir des informations sur le scripteur et cela à différents niveaux ; l'écriture manuscrite, c'est un fait bien connu qui fait la fortune des graphologues, offre de nombreuses informations sur le scripteur comme individu et de telles informations peuvent, dans une mesure moindre, être tirées des procédés graphiques plus mécaniques: choix de la technique – ordinateur ou machine à écrire – et des polices; qui plus est, certaines informations relatives à l'origine géographique ou sociale du scripteur peuvent être tirées de son usage des procédés graphiques: il existe ainsi, dans le cas de la correspondance, des styles de mise en page propres à la France ou à la Belgique.

De la bien trop brève confrontation des unités phoniques et graphiques et de leurs fonctions il ressort clairement qu'elles remplissent, au plan macroscopique, des fonctions semblables, mais non identiques; ainsi les unités qui relèvent du plan graphique n'encodent-elles pas toutes les distinctions établies à l'oral, fait bien connu, mais elles remplissent des fonctions qui ne trouvent pas de marques correspondantes précises dans le code phonique. Les deux codes sont en effet liés et indépendants. Ceci fait qu'on ne peut ni traiter l'oral comme un reflet, dégradé, de l'écrit comme le suggèrent certaines opinions traditionnelles, élitaires ou scolaires, ni l'écrit comme une approximation très imparfaite de l'oral, comme le suggèrent certaines démarches linguistiques.

La prise au sérieux de l'oral requiert donc une étude systématique de ses propriétés codiques spécifiques et en particulier des phénomènes prosodiques, parent pauvre de la description grammaticale; il est en ce sens réjouissant que trois introductions récentes aux faits de prosodie aient paru: Lacheret-Dujour et Beaugrande (1999), Morel et Danon-Boileau (1998) et Rossi (1999), auxquelles on ajoutera le chapitre que P. Mertens consacre à l'intonation dans Blanche-Benveniste (1990, 1997²). Parallèlement, une étude systématique des signes graphiques supra-segmentaux dans le code écrit devrait être entamée, étude qui dépasse le niveau des collections de recettes que sont trop souvent les 'manuels' de ponctuation ou, pour la mise en page, les introductions au traitement de texte.

Il faut en outre se rendre compte du fait que l'existence de deux systèmes semi-autonomes et interdépendants, un système phonique et un système graphique, a des conséquences dans d'autres composantes du système linguistique. Il suffit de rappeler à ce propos que le marquage de catégories comme la personne, le genre et le nombre se font différemment à l'écrit et à l'oral; dans le premier cas il est fait appel à des marques suffixées (*Justine et Marie étai ent arrivé es*) alors que dans le second les marques apparaissent sur un satellite préfixé (*Justine et Marie elles étaient arrivées [ɛ |zet ɛ]*). Il ne convient de traiter cette différence en termes de perte ou d'adjonction parasite de caractéristiques, ni d'en conclure hâtivement que le français écrit et le français parlé constituent deux langues distinctes, mais au contraire, de voir comment ces différences découlent de propriétés

distinctes des codes respectifs. On notera par ailleurs que les mêmes caractéristiques d'interdépendance et de dissemblance s'observent pour certains phénomènes morpho-syntaxiques, comme la forme de la négation, preuve que l'opposition de l'oral et de l'écrit ne se limite pas, du point de vue du code, à la première articulation.

Émission en direct et retransmission en différé

Dans le premier paragraphe, j'évoquais l'opposition fondamentale de la voix et de la main; une des conséquences en est le système complexe d'oppositions au niveau des codes que la langue met en œuvre comme nous l'avons vu ci-dessus. Je voudrais dans ce qui suit m'attacher à un autre ensemble de conséquences tout aussi fondamentales. Elles concernent le travail du locuteur et celui de l'interlocuteur, ainsi que la relation à la situation d'énonciation.

Du point de vue du locuteur, il existe une opposition typique entre le mode de production du discours ou du texte à l'oral et à l'écrit: à l'oral, le discours est produit en continu (*on-line*), tandis qu'à l'écrit, le texte est produit en différé (*off-line*) et livré achevé.

La production en continu est caractérisée par le fait que le discours est livré à l'interlocuteur au moment même où il se formule, d'un trait, sans phase préalable de brouillon; ceci implique que les tentatives – y compris les bafouillages, les ratés, les tentatives – et les recherches d'expression, les corrections ou additions après coup sont livrées à l'interlocuteur, qui a non seulement accès au discours 'fini', mais aussi à sa genèse ou pour le moins à une bonne part de celle-ci (Blanche-Benveniste 1997 : 16-22 et 46-49). Cet auteur en fournit plusieurs exemples, dont le suivant repris de la p. 21 :

Il a pour but de donner, euh de créer des systèmes nouveaux, des systèmes mécaniques nouveaux

il a pour but de donner euh
de créer des systèmes nouveaux
des systèmes mécaniques nouveaux

La représentation en tableau que propose Blanche-Benveniste met bien en évidence comment le travail de dénomination se fait par approximation et par une sorte de projection des possibilités, l'axe paradigmatique, sur l'ordre linéaire ou syntagmatique.

Le fait que le locuteur donne à entendre comment le discours se construit donne à ce dernier un effet d'inachevé, de non pré-défini, de 'spontané', tous traits qui sont typiquement associés à l'oral. On aurait cependant tort d'établir un lien trop exclusif entre l'oral en tant que tel et ces appréciations. La production en continu n'exclut pas une forme de préparation préalable, de planification, tout comme elle n'empêche pas le contrôle du processus de production et une forme de correction; une bonne part du travail de conception n'est donc pas accessible à l'interlocuteur. Ainsi peut-on déterminer des degrés d'accessibilité à la genèse du discours et partant distinguer des degrés de spontanéité dans les discours oraux (Blanche-Benveniste 1997 : 62-63). Le processus de production est plus visible dans les discours non contrôlés, c'est-à-dire quand le locuteur exerce un contrôle moins strict de sa production; le degré de contrôle varie en plus en fonction des locuteurs, des circonstances de l'interaction et du genre de communication. L'oral n'est

donc pas homogène.

La production en différé, typique de l'écrit, implique deux phases: une phase de formulation pendant laquelle le texte est progressivement formulé et reformulé et une phase de communication: le texte est alors livré à l'interlocuteur. La première phase est en principe inaccessible, sauf par le biais de brouillons. La planification du texte écrit semble également être plus englobante et hiérarchisée, alors que celle du discours est plus fréquemment associative et ce dernier produit par enchaînement linéaire. Tout comme pour le discours oral, il existe cependant des discours a-typiques à l'écrit, telle l'écriture de scripteurs peu expérimentés, étudiée par exemple dans la célèbre *Grammaire des fautes* de Frei parue en 1929 ou les productions écrites plus instantanées qui apparaissent dans les 'mêls' et les discussions sur la toile. Le discours écrit, moins contrôlé quoique planifié ou contrefaisant le discours non contrôlé apparaissent également en littérature; il suffit de songer à l'écriture automatique des surréalistes ou à certaines œuvres récentes comme *La femme rompue* de S. de Beauvoir ou certaines nouvelles de D. Boulanger, telles que *L'avoine du Capucin* .

Si l'on se place du point de vue de l'interlocuteur, l'on peut également définir deux configurations typiques qui s'opposent presque diamétralement :

- la configuration typique de l'oral est caractérisée par une réception immédiate, effectuée par un interlocuteur bien défini, ou par un groupe restreint d'interlocuteurs particuliers, récepteur qui est en contact face à face avec le locuteur et qui a la possibilité d'intervenir dans le cours même de la production et de réagir immédiatement de sorte que le locuteur peut ou doit adapter son discours;
- la configuration typique de l'écrit est caractérisée par une réception différée ou réception à distance, effectuée par un récepteur non individualisé, souvent même non identifié au préalable par l'émetteur, qui n'est pas en contact physique avec l'émetteur et qui n'est donc a fortiori pas en situation de face à face; ce lecteur ne peut pas intervenir de façon à forcer l'émetteur à modifier son texte.

La configuration typique de l'oral renforce le caractère souple du mode de production de l'oral ; en effet, elle invite et oblige même le locuteur à adapter continuellement son discours à son interlocuteur, à tenir compte de ses réactions et de ses besoins. Ainsi s'opère une co-construction du discours; l'interlocuteur peut demander des précisions ou des explicites, il peut tenter de réorienter le discours vers ses fins et il peut collaborer à la formulation de celui-ci. Comme le montre l'exemple suivant (Traverso 1999: p. 8), toute conversation, même la plus simple, est le fruit d'une collaboration entre co-énonciateurs.

(la scène se situe dans une boulangerie)

C - j'voudrais euh: j'voudrais juste du pain d'mie

V - alors j'vais avoir du pain d'mie aux noisettes grillées' ça c'est du pain d'mie complet' et ça c'est du pain d'mie nature qu'on vend en boules

C -pain d'mie nature

V -nature' combien i vous en faut

Pour la réception de l'écrit, la configuration typique est également en harmonie avec le mode de production. Comme le récepteur n'est pas en contact avec le scripteur, celui-ci se doit d'anticiper les réactions potentielles des lecteurs: ceci implique que le discours soit explicite, que tous les éléments d'information soient introduits au préalable et que leurs relations soient clairement mises en

évidence. Vu l'impossibilité d'établir une coopération interactive, le scripteur se voit obligé de proposer un texte désambiguïsé, informatif et structuré.

Les deux configurations introduites ci-dessus ne couvrent cependant que les cas prototypiques. Tant pour la communication orale que pour la communication écrite, on recense des variantes aux propriétés spécifiques. Ainsi la conversation téléphonique ne comporte-t-elle pas de contact face à face, la lettre-cassette ne permet qu'une réception à distance et certaines formes de discours didactique n'autorisent pas d'intervention des récepteurs. Il existe en plus des discours non typiques, qui ne manifestent aucune des caractéristiques proposées, par exemple, le discours télévisé adressé à la Nation par le chef de l'Etat. Dans ce type de cas, le discours se rapproche non seulement par son mode de réception, mais aussi par son mode de production du texte écrit typique. Quant à la communication écrite, il convient également de prêter attention à l'existence de cas moins typiques. La lettre privée s'adresse à un interlocuteur individuel, bien connu ; la nécessité d'explicitier tout et de prévoir ou de prévenir les malentendus possibles est donc moins grande. Certains moyens de communication écrite modernes, comme la télécopie et plus encore le courrier électronique, permettent une plus grande interactivité, allant dans le cas des groupes de discussion électronique jusqu'à une forme de co-construction du discours. Il suffit de s'intégrer dans un tel groupe et d'examiner les textes générés dans de telles circonstances pour mesurer l'impact des facteurs de production et de réception sur le détail de l'expression.

Le mode de production et de réception qui caractérise le discours oral typique fait que celui-ci est dépendant de la situation d'énonciation; le discours oral est produit en contexte et en fonction d'un contexte, tandis que le texte écrit, livré tout achevé et transmis en différé, est ordinairement décontextualisé. Le contact direct entre les interlocuteurs en situation de communication orale autorise le recours à l'implicite, facteur d'économie au niveau de l'expression; le revers de la médaille est que ce discours fortement ancré dans la situation peut difficilement être compris dès qu'il est détaché de son contexte de production-réception. Pour les discours qui n'impliquent pas le partage d'une situation, la contextualisation est moins profonde ou même absente ; ils seront dès lors plus explicites et plus élaborés, mais par conséquent plus aisément interprétables dans des situations nouvelles et différentes quant au lieu, au temps et aux conditions culturelles. Un tel détachement, caractéristique de la plupart des textes écrits, ainsi que des discours oraux formels, leur assure non seulement une forte autonomie, mais aussi une forme de stabilité, voire même de pérennité.

De ce qui précède, il ressort que le discours oral typique est ouvert parce qu'il embraye sur la situation et qu'il peut être réorienté ou explicité sur la base des réactions des destinataires; il est plus interactif, se co-construit progressivement et il est plus économique, car il repose sur un savoir contextuel et situationnel partagé. Le texte écrit au contraire est fermé, il est pré-explicité et désambiguïsé au préalable; comme il est détaché de la situation et qu'il ne permet pas l'ajustement à l'interlocuteur en cours de production, il doit incorporer toutes les informations pertinentes et anticiper toutes les difficultés ou réactions des destinataires. Il sera plus cohérent et plus argumenté et il est bien plus déterminé par le seul scripteur.

La connivence et le mépris

La stabilité de l'écrit et la volatilité de l'oral, liés à l'usage respectif de la voix et de la main et dès lors à des modes de production et de réception opposés, conditionnent pour une très large part leur perception sociale. Il est vrai que l'oral peut être stabilisé grâce à des techniques récentes et qu'il existe des formes moins stables de l'écrit, comme les billets et l'écrit électronique, mais la perception

culturelle reste valable. Elle entraîne l'association de l'écrit à la dimension du prestige et du pouvoir, qui, comme je l'ai déjà signalé peuvent s'appuyer sur la trace stable de l'écrit, et corrélativement l'association, non moins frappante, de l'oral à la dimension de la solidarité et de la connivence; la conversation, forme primaire de l'échange oral, naît en effet de la rencontre, de la proximité. Le dialogue amoureux, l'échange familial entre parents et enfants, la conversation amicale ne se conçoivent en effet qu'exceptionnellement à l'écrit, tout comme les rituels sociaux indispensables telles la salutation ou l'excuse.

Il faut cependant faire état d'une autre association culturelle attachée à l'oral, cette fois non pas positive, mais négative: alors que l'écrit est noble, l'oral tend à être lié à ce qui est bas et vil ; il tend à être déprécié. Ce dont témoigne l'évolution de deux adjectifs fréquemment donnés pour équivalent de *parlé* : *familier* d'une part et *populaire* de l'autre. Ce mépris du français parlé se traduit d'un côté par la valorisation excessive des productions écrites et de la langue écrite à l'école, et de l'autre par l'association tenace de *parlé* et de *fautif*. L'école, qui se range dans le camp de la permanence et du pouvoir, partant de l'écrit, a pendant longtemps et, pour une large part, ignoré l'oral. Initialement seules les langues à tradition écrite, le latin en particulier, étaient considérées comme de vraies langues que l'on pouvait décrire et enseigner de manière systématique; c'étaient des langues à grammaire, alors que les formes parlées étaient considérées comme informes; elles ne possédaient pas de règles, ne méritaient d'ailleurs pas le nom de langues, n'étant que des patois. Les descriptions de langues, d'une part, et la définition de normes, d'autre part, se fondent dès lors essentiellement sur les formes écrites. Pour certains, le passage à l'écrit est même une étape nécessaire à la réflexion sur la langue, à la prise de conscience de certaines particularités de la langue. L'oral était par contre le domaine de l'anarchie, contre laquelle le maître devait lancer des mises en garde du type *Ne dites pas ... mais dites ...!* et le domaine de la faute à éradiquer. Or, cette image dichotomique est trompeuse et fautive; elle néglige le caractère systématique et l'autonomie des deux codes, tout comme elle fait l'impasse sur les grandes variations dans les deux domaines, même s'il est vrai qu'on n'écrit pas comme on parle et qu'on ne parle pas comme on écrit, et si, comme le signale Riegel (1999⁵: 29), on ne parle plus de la même manière une langue qu'on écrit.

Les fautes existent bien sûr, mais, dans le discours d'un locuteur natif, elles constituent des hapax, des erreurs de performance dont la reproductibilité est nulle, comme * *La langue française, il est une* . Si l'on excepte ces lapsus, on peut dire avec D. Leeman que les fautes de français n'existent pas dans les parlures des francophones, mais qu'il existe des variantes du français, d'innombrables variantes. Certaines des dimensions qui organisent la variation sont bien connues et fonctionnent tant à l'oral qu'à l'écrit: l'espace (variation diatopique : les régionalismes phonétiques, lexicaux, grammaticaux), le temps (variation diachronique dans la longue durée et dans la brève durée: langue de jeunes, mots à la mode), les groupes sociaux et culturels (variation diastratique: langue populaire ou bourgeoise; groupes spécifiques: argots, banlieues) et les registres (variation diaphasique, tenant compte des circonstances d'emploi: langue de la conversation, du discours didactique). Dans le contexte de cette brève présentation, je voudrais attirer l'attention sur deux autres dimensions :

- le code: il existe en effet des variantes propres à l'écrit et des variantes propres à l'oral. Un exemple clair est fourni par la négation: dans le code écrit, la négation a la forme *ne ... (pas)* – le forclusif *pas* est facultatif sous certaines conditions bien précises – et, dans le code oral, elle a la forme *(ne) ... pas* ; cette fois, la marque clitique *ne* est facultative et le taux d'omission ou d'expression est fonction de facteurs tant intra-linguistiques, systématiques, qu'extra-linguistiques (Gadet 1997). On pourra aisément allonger la liste: le caractère facultatif de *il* dans les formules *(il) faut* et *(il) y a* ; l'invariabilité de *c'est* dans *c'est les voisins*

qui sonnaient ou le non-accord du participe passé après *avoir*. On observera que ces variantes ne se cantonnent pas toujours à l'oral, mais qu'elles peuvent migrer vers certains types d'écrit.

- les relations interpersonnelles; il est bien connu que le degré de familiarité entre les interlocuteurs détermine, tant à l'écrit qu'à l'oral, dans une très large mesure la sélection des moyens linguistiques; il existe en plus un continuum à deux pôles, celui du prestige et celui de la connivence. L'on peut parler la langue du dimanche et se pavaner en hérissant son discours de mots ou de formes chers et chics – le passé simple ou mieux encore le subjonctif imparfait, une formule comme *passer outre* ou un connecteur tel que *néanmoins* ou *nonobstant* – mais on peut aussi laisser parler son cœur et son ventre: *se marrer, se planter, rigoler un bon coup, s'envoyer un bon petit demi*.

Toutes ces dimensions interagissent et donnent lieu à l'infinie variation des productions, dans laquelle on peut toutefois définir des genres, à l'oral comme à l'écrit; ces genres sont des cristallisations typiques de certaines valeurs sur les échelles de variation. Avec Blanche-Benveniste (1997 : 55-56), on peut définir six genres majeurs pour l'oral: les conversations en face à face, les conversations par téléphone, les débats et entrevues en public, les émissions de radio ou de télévision, les discours non préparés et, enfin, les discours préparés. On remarquera que les paramètres essentiels semblent être ici l'interaction entre les interlocuteurs et le caractère plus ou moins public ou privé de l'échange. Ces divers genres exploitent de manière différente les ressources de la langue. Pour un apprenant en français langue seconde, il importe donc de pouvoir les distinguer, les reconnaître et finalement les pratiquer. Malheureusement, nous disposons, à l'heure actuelle, de trop peu de descriptions fines de ces variations, situation peu étonnante, puisque l'étude du français parlé reste, malgré l'intérêt croissant, peu développée. Il est également fâcheux que la reconnaissance de genres à l'écrit est également mal acceptée dans le domaine français. Bien sûr, tout le monde reconnaît que le *Code civil* et *Madame Bovary* ne relèvent pas du même genre, mais, sauf pour certains domaines lexicaux et encore, il n'existe pas de bonnes descriptions linguistiques des genres écrits. Tant dans les grammaires de référence que dans les grammaires d'apprentissage, c'est le genre narratif littéraire qui domine; est-ce bien l'option idéale?

Ouverture

Cette brève esquisse avait pour unique ambition de remplacer le stéréotype de l'écrit à imiter et de l'oral à éviter par une vue plus nuancée des choses; elle aura atteint son but si votre curiosité est éveillée. Voilà pourquoi je voudrais pour terminer fournir quelques repères bibliographiques.

Les grammaires générales n'offrent généralement qu'un traitement peu développé ou fragmentaire du domaine. Deux ouvrages font cependant exception :

Charaudeau P., 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris: Hachette. (Voir la troisième partie sur les modes d'organisation du discours, p. 633 ss)

Riegel M. et al., 1994, 1999⁵, *Grammaire méthodique du français*, Paris: PUF. (Voir la première partie 29-100)

Il faut signaler en premier lieu quelques introductions générales à l'opposition de l'oral et de l'écrit et à la description du français parlé :

Blanche-Benveniste Cl. et al., 1990, 1997², *Le français parlé. Etudes grammaticales*, Paris: CNRS.

Blanche-Benveniste Cl. et C. Jeanjean, 1987, *Le français parlé. Transcription et édition*, Paris: Didier

érudition.

Blanche-Benveniste Cl., 1997, *Approches de la langue parlée en français*, Gap - Paris: Ophrys.

Gadet F., 1989, 1997², *Le français ordinaire*, Paris: A. Colin.

Gadet F., 1992, *Le français populaire*, Paris: P.U.F.

Koch P. et W. Oesterreicher, 1990, *Gesprochene Sprache in der Romania: Französisch, Italienisch, Spanisch*, Tübingen: Niemeyer.

Krassin G., 1994, *Neuere Entwicklungen in der französischen Grammatik und Grammatikforschung*. Tübingen: Niemeyer.

Müller B., 1985, *Le français d'aujourd'hui*, Paris: Klincksieck.

Müller B., 1990, "Französisch: Gesprochene Sprache und geschriebene Sprache in G. Holtus, M. Metzeltin et C. Schmitt (éds) *Lexikon der Romanistischen Linguistik* Tübingen: Niemeyer, 195-211 ; v. également dans cette encyclopédie les articles sur la sociolinguistique du français et sur la variation régionale.

Söll L., 1974, 1985³, *Gesprochenes und geschriebenes Französisch*. Berlin: Schmidt. (la troisième édition en collaboration avec F. J. Haussmann)

Sur la prosodie on verra en outre :

Lacheret-Dujour A. et F. Beaugrande, 1999, *La prosodie du français*, Paris: CNRS Langage.

Morel M.-A. et L. Danon-Boileau, 1998, *Grammaire de l'intonation, L'exemple du français*, Paris et Gap: Ophrys.

Rossi M., 1999, *L'intonation, le système du français: description et modélisation*, Paris et Gap: Ophrys.

Il peut être en plus utile de considérer quelques études plus anciennes :

Bally Ch., 1909², *Traité de stylistique française*, Paris: Klincksieck, 2 vols.

Bally Ch., 1965³, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne: Francke.

Bauche H., 1920, 1951⁴, *Le langage populaire. Grammaire, syntaxe et dictionnaire du français tel qu'on le parle dans le peuple de Paris, avec tous les termes d'argot usuel*, Paris: Payot.

Damourette J. et E. Pichon, 1911-1940, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. Paris: d'Artrey, 7 vols.

François D., 1974, *Français parlé. Analyse des unités phoniques et significatives d'un corpus recueilli dans la région parisienne*, Paris: Sela, 2 vols.

Rigault A. (éd.), 1971, *La grammaire du français parlé*, Paris: Hachette.

Sauvageot A., 1962, *Français écrit, français parlé*, Paris: Larousse.

Sauvageot A., 1972, *Analyses du français parlé: recherches, applications*, Paris: Hachette.

Pour s'orienter dans le domaine de l'analyse de la conversation :

André-Larochebouvy D., 1984, *La conversation quotidienne*, Paris: Didier.

Bange P., 1992, *Analyse conversationnelle et théorie de l'action*, Paris: Hatier-Didier.

Cosnier J. et C. Kerbrat-Orecchioni (éds.), 1987, *Décrire la conversation*. Lyon: P.U. Lyon.

Kerbrat-Orecchioni C., 1990-1994, *Les interactions verbales*, Paris: A. Colin, 3 vols.

Kerbrat-Orecchioni C. et C. Plantin (éds), 1995, *Le trilogue*, Lyon: P.U.Lyon.

Kerbrat-Orecchioni C., 1996, *La conversation*, Paris: Seuil.

Roulet E. et al., 1985, *L'articulation du discours en français*, Berne: P. Lang.

Traverso V., 1999, *L'analyse des conversations*, Paris: Nathan.

Vion R., 1992, *La communication verbale. Analyse des interactions* , Paris: Hachette.

Si l'on veut en savoir plus, on peut consulter en outre les indications bibliographiques fournies par les introductions (en particulier Blanche-Benveniste et Jeanjean 1987) et par les bibliographies courantes en linguistique française, ainsi que :

Ambrose J., 1996, *Bibliographie des études sur le français parlé* , Paris: Didier érudition. (période 1986-1996 ; poursuit Blanche-Benveniste et Jeanjean 1987)

Schütz H., 1978, *Gesprochenes und geschriebenes Französisch. Bibliographische Materialien (1964-1976)* . Tübingen: G. Narr.

tout comme la revue du Groupe Aixois de Recherches en Syntaxe (GARS), *Recherches sur le français parlé* (Université de Provence, Aix-en-Provence, à partir de 1977).

Pour qui voudrait étudier le français parlé à partir de corpus, il est bon de savoir que Blanche-Benveniste (1990) contient un échantillon des corpus rassemblés à Aix-en-Provence et informatisés et qu'un corpus figure également dans François (1974) et dans Cosnier et Kerbrat-Orecchioni (1987). Il existe en plus divers corpus édités, par exemple :

Biggs D. et M. Dalwood, 1976, *Les Orléanais ont la parole. Teaching Guide and Tapescript*, London.; sur ce corpus v. aussi Lonergan J., 1974, *Etude sociologique sur Orléans. Catalogue des enregistrements* , Colchester.

Eschmann J., 1984, *Texte aus dem 'français parlé'* , Tübingen: G. Narr.

Hölker K., 1988, *Zur Analyse von Markern: Korrektur- und Schlussmarker des Französischen* , Stuttgart.

Ludwig R., 1988, *Texte des gesprochenen Französisch* . Tübingen.

Enfin, d'importants corpus informatisés sont disponibles à la K. U. Leuven, département de linguistique: les corpus ELILAP (parties informatisées des corpus d'Orléans, Tours et Auvergne) et Lancom. (<http://bach.arts.kuleuven.ac.be/lancom/>)

Bonne découverte !